Raymond Barre

Paris , le 31 Mars 1988

Madame, Monsieur,

Une croissance économique plus faible que celle de nos concurrents, une perte continue de nos parts de marché : notre pays, depuis plusieurs années, perd du terrain.

Au cours des cinq dernières années, la France a perdu 340.000 emplois. Dans le même temps, les Allemands en créaient 620.000, les Italiens 810.000, les Britanniques 1.170.000.

Ces difficultés ne doivent pas nous décourager.

Les entreprises françaises ont la capacité de réagir à condition qu'une politique économique dynamique accompagne leurs efforts. Elles l'ont prouvé dans le passé et je peux en porter témoignage : au cours des années 1976-1981, dans un contexte international marqué par les deux chocs pétroliers, la France a fait mieux que ses partenaires pour les exportations et les investissements.

Il convient aujourd'hui de donner aux entreprises les moyens de regagner le terrain perdu.

Si je me refuse toujours à faire des promesses que je ne serais pas sûr de tenir, je sais qu'aujourd'hui, la France doit prendre des engagements envers ses entreprises.

Ces engagements, je les tiendrai.

De telles mesures doivent s'inscrire dans la durée, dans le cadre d'une politique dans laquelle l'Etat se mettra véritablement au service de l'entreprise et de ceux qui y collaborent, qu'ils soient dirigeants, salariés ou actionnaires.

C'est cela que je vous propose de réaliser ensemble.

Cordialement à vous.

MES ENGAGEMENTS

1. POUR FAVORISER L'INVESTISSEMENT, L'ETAT DOIT NOTAMMENT :

- mettre en place un système puissant d'incitations fiscales à l'investissement, large, général et durable, permettant aux entreprises de choisir entre un crédit d'impôt pour l'investissement, un système d'amortissement accéléré ou une décote sur la taxe professionnelle liée à l'effort d'investissement;
- ramener l'impôt sur les sociétés au taux de 33 %;
- réviser les mécanismes de la taxe professionnelle et réduire le plafond de 5 à 3 % de la valeur ajoutée;
- diminuer la charge pesant sur les entrepreneurs soumis à l'impôt sur le revenu;
- transférer le financement des prestations familiales vers le budget de l'Etat.

2. L'EFFORT DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT DOIT ETRE SENSIBLEMENT ACCRU :

En plus d'une augmentation significative des crédits en faveur de la recherche publique, il convient d'engager les actions suivantes en faveur de la recherche privée :

- les investissements de recherche bénéficieront d'un soutien spécifique, notamment par l'extension et la simplification du crédit d'impôt recherche;
- un traitement fiscal devra favoriser les dépenses de recherche effectuées à l'extérieur de l'entreprise, par la passation de contrats, par rapport aux dépenses effectuées dans l'entreprise elle-même;
- des moyens importants seront consacrés à un plan permettant l'entrée de jeunes chercheurs dans l'industrie et organisant le détachement dans les entreprises de personnels de la recherche publique;
- les régions et les entreprises pourraient créer et co-financer des fondations régionales pour la recherche.

3. LA FORMATION PROFESSIONNELLE DOIT ETRE DEVELOPPEE :

- en favorisant des filières de formation professionnelle complètes, souples et adaptées ayant pour vocation à fournir des hommes - de l'apprenti à l'ingénieur - dont nos entreprises ont besoin;
- en créant un ministère plein de la formation technique et professionnelle, disposant de toutes les institutions existantes, à même de mettre en œuvre une véritable co-gestion du système de formation technique et professionnelle avec les entreprises et leurs organisations professionnelles;
- en instituant une provision pour les dépenses de formation;
- en mettant en place une formule d'épargne-formation permettant aux épargnants de financer leur propre formation ou celle de leurs enfants.

4. IL FAUT SUSCITER LA CREATION ET FACILITER LA TRANSMISSION DES ENTREPRISES :

Cela nécessite en particulier :

- de rétablir l'exonération totale pendant cinq ans de l'impôt sur les sociétés, pour les entreprises qui se créent;
- d'exonérer les droits de succession en ligne directe, tant que le patrimoine transmis reste dans l'entreprise;
- de prévoir l'étalement des paiements et la possibilité de paiements anticipés des droits.

5. LA PARTICIPATION DES SALARIES ET CELLE DES CADRES DOIT ETRE FAVORISEE :

Dans la compétitivité, la course au progrès, la volonté de faire mieux que nos concurrents, les entreprises françaises ont comme atout principal leurs ressources humaines, la qualité de leur personnel, de leurs cadres, de leurs dirigeants.
Des règles fiscales et sociales devront faciliter cette évolution indispensable.